



Procès-verbal de la 8<sup>ième</sup> **assemblée régulière** 2005-2006 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi, 16 janvier 2006, à 10 h 00, à la salle de conférence de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney ouest à Gatineau.

---

## **PRÉSENCES**

Monsieur Marc Carrière, président et préfet de la MRC des-Collines-de-l'Outaouais  
Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC Papineau  
Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et conseiller à la ville de Gatineau  
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau  
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche  
Monsieur Denis Côté, président de l'IQAFF, représentant du secteur de la science  
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki  
Monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'UQO, représentant du secteur de l'éducation supérieure  
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge  
Madame Christine Émond-Lapointe, Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais, représentante du secteur éducation primaire-secondaire  
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley  
Madame Jocelyne Houle, conseillère à la ville de Gatineau  
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC du Pontiac  
Madame Diane Nault, représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais, représentante du secteur de l'économie  
Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea  
Madame Louise Poirier, conseillère à la ville de Gatineau  
Monsieur M. Armand Renaud, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien  
Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC Vallée-de-la-Gatineau  
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo  
Madame Lise Waters, présidente de l'URLSO, représentante du secteur de la culture et des loisirs  
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

## **AUTRES PRÉSENCES**

Madame Hélène Audet, directrice régionale du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport  
Monsieur Jean-Marc Besserve, directeur régional de la FAPAQ  
Madame Cécile Chrétien, Office des personnes handicapées du Québec  
Monsieur Marc Dubreuil, directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Monsieur Jean Fink, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune  
Monsieur Pierre Gagnon, directeur régional du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Monsieur Martin Gingras, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Forêt  
Monsieur Jeffrey MacHan, directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation  
Monsieur Marc Michaud, conseiller, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Forêt  
Monsieur Carol Morin, agent de développement au ministère des Affaires municipales et des Régions  
Monsieur Marc Boily, directeur de Développement Économique Canada  
Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO  
Monsieur François Grenier, directeur général de l'URSLO  
Monsieur Jean-Pierre Ledoux, directeur général du CLD du Pontiac

Monsieur Luc Séguin, directeur général de la MRC du Pontiac  
Monsieur Louis-Philippe Hurtubise, directeur général d'Action Forêt Outaouais  
Monsieur Jean St-Julien d'Action Forêt Outaouais  
Monsieur Pierre Labrecque, ingénieur forestier à MC Forêt  
Monsieur Étienne Simard d'OREGAND  
Madame Hélène Bégin, adjointe administrative de la CRÉO  
Monsieur Pierre Boucher, agent de communication et de développement de la CRÉO  
Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO  
Madame Anne-Marie Decelles, coordonnatrice adjointe de la Table Jeunesse Outaouais  
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO  
Monsieur Benoit Gauthier, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais  
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO  
Madame Roxanne Lauzon, agente de développement de la CRÉO  
Madame Nathalie Lavoie, agente de communication de la Table Jeunesse Outaouais  
Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO

## **1.- OUVERTURE**

Ayant constaté le quorum, le président, Monsieur Marc Carrière ouvre la séance à 10h10.

Monsieur Carrière souhaite la bienvenue à Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau et à Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo et représentant de la MRC Papineau qui assistent pour la première fois au conseil d'administration. Monsieur Carrière souhaite également, aux membres du conseil ainsi qu'aux participants, une bonne et heureuse année.

## **2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **CA-05-06-109**

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Madame Lise Waters

propose l'adoption de l'ordre du jour en y ajoutant les points marqués d'un astérisque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1.- Ouverture du Conseil d'administration
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 décembre 2005 (décision)
- 4.- Rapport du président :
  - a) Activités (information)
  - b) Dépôt de la nouvelle composition du conseil d'administration (information)
  - \* c) État de situation – Commission spéciale sur la Loi électorale (information)
- 5.- Rapport du directeur général :
  - a) Activités (information)
  - b) S.O.S. Villages (information)
  - c) Revue de Presse (information)
  - \* d) Financement des CRÉO (information)

- \* e) Carte des options en formation professionnelle de la région de l'Outaouais (dépôt)
- 6.- Commissions régionales – rapport d'activités :
- a) Développement social et Santé, Monsieur Pierre Rondeau
    - Modification de la composition de la commission (décision)
  - b) Éducation, Recherche et Science, Madame Paulette Lalande
  - c) Développement économique, Emploi et Tourisme, Monsieur Aurèle Desjardins
  - d) Commission forestière régionale de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière
    - Dépôt de deux lettres adressées au ministre Pierre Corbeil et à la direction régionale de l'Outaouais (information)
- 7.- Maison de l'Outaouais (décision)
- 8.- Processus d'élaboration du plan quinquennal de la région de l'Outaouais 2006-2011 (décision)
- 9.- Dossier Forêt :
- a) Critères d'admissibilités du Programme Volet II de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2006-2007 (décision)
  - \* b) Recommandation de la CRÉO dans le cadre du plan de mesures d'atténuation (Volet décentralisation et régionalisation forestière) (décision)
  - \* c) Adjoint au forestier en chef (décision)
- 10.- Élaboration d'un avis régional au Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine sur la mise en place d'un réseau de services de garde éducatifs à l'enfance en milieu familial par le biais de bureaux coordonnateurs, dans la région de l'Outaouais (décision)
- 11.- Demande d'appui à la demande de reconnaissance de la MRC de Papineau –MRC ressource (décision)
- 12.- Présentation Action Forêt Outaouais – Présentation pour fins d'information
- 13.- Questions diverses : (ouvert)
- a) Correspondance du CREDDO (information)
- Affaires nouvelles :
- \* b) Invitation de Madame Louise Poirier à la conférence de presse de l'Aéroport exécutif de Gatineau (information)
  - \* b) Journée familiale « Forêt ouverte » des opérations forestières sur les TPI à Déléage (information)
  - \* c) Condoléances à Monsieur Pierre Rondeau
- 14.- Levée de l'assemblée.

### 3.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 12 DÉCEMBRE 2005**

Les membres du Conseil d'administration discutent du contenu du procès-verbal de leur rencontre du 12 décembre 2005.

Une correction sera apportée au nom de monsieur Rondeau à la page 8.  
Les noms de madame Louise Poirier et de Marc Carrière seront ajoutés aux membres du comité sur la loi électorale à la page 15.  
La résolution CA-05-06-97, à la page 5, sera scindée en trois parties et le terme « communautés » sera remplacé par : territoires de MRC.

#### **CA-05-06-110**

Madame Christine Émond-Lapointe appuyée par  
Madame Louise Poirier

propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 décembre 2005 en y apportant les corrections demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.- RAPPORT DU PRÉSIDENT**

a) Activités :

Le président mentionne que dans le dossier de la dissolution de la SDÉO, la région devrait recevoir sous peu une lettre du ministre Béchard à cet effet.

Une lettre a été envoyée à la ministre Thériault l'informant de notre démarche de concertation régionale sur la délimitation des territoires des bureaux coordonnateurs du milieu familial et lui offrant notre collaboration dans ce dossier.

Suite aux décisions du dernier conseil d'administration une lettre a été envoyée au Ministre Corbeil et au directeur régional de Forêt Québec concernant la commission forestière régionale.

b) Dépôt de la nouvelle composition du conseil d'administration :

Le président explique qu'à la demande du conseil la présentation de la composition des membres de la CRÉO a été revue.

Les membres désirent que le président fasse une nouvelle démarche auprès des communautés autochtones afin qu'ils soient représentés au sein du conseil d'administration de la CRÉO.

c) État de situation – Commission spéciale sur la Loi électorale :

Le comité de travail sur la loi électorale s'est réuni. Il y a eu rapport et discussions entre les membres du conseil lors du huis-clos de ce matin. Suite aux opinions émises ce matin, le comité se réunira à nouveau la semaine prochaine et un projet d'avis régional sera rédigé et soumis aux membres par courriel aux fins de validation. L'avis définitif sera présenté lors de la venue à Gatineau de la commission parlementaire le 2 février prochain.

#### **5.- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

a) Activités :

Le président invite le directeur général, Monsieur Jean Hébert à présenter son rapport d'activités.

Monsieur Jean Hébert explique qu'il n'y a pas de rapport financier compte tenu de la période de vacances de Noël.

Le directeur général a participé à un processus de sélection, avec FORINTEK, afin de choisir un conseiller en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation du bois pour la région de l'Outaouais. Aucun candidat n'a été retenu et un deuxième concours sera enclenché en janvier.

Une invitation a été officiellement faite à la CCN pour une présentation du dossier des ponts interprovinciaux. La présentation aura lieu lors de notre prochain conseil.

b) S.O.S Villages :

Le directeur général informe les membres du conseil et dépose le calendrier des rencontres prévues afin que les ministères concernés puissent présenter l'offre de services et les mesures touchant les MRC et les villages qui vivent présentement la problématique des fermetures d'usines.

c) Revue de presse :

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

d) Financement des CRÉ :

Le 16 décembre dernier, il y a eu une rencontre entre les directeurs généraux des conférences régionales des élus (CRÉ) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) portant sur le financement des CRÉ. Le directeur général a participé à cette rencontre via conférence téléphonique. Le directeur général fait état des discussions et dépose aux membres du conseil le compte rendu de cette rencontre.

e) Carte des options en formation professionnelle de la région de l'Outaouais :

À la demande des membres lors du conseil d'administration du 12 décembre dernier, le directeur général dépose la carte des options en formation professionnelle de la région de l'Outaouais à titre d'information.

## 6.- **COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS**

a) Développement social et Santé, Monsieur Pierre Rondeau :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et Santé dépose une modification de la composition de la commission :

ATTENDU que Madame Sophie Duchaine retire sa candidature au sein de la Commission régionale Développement social et santé en tant que représentante de la Table Jeunesse Outaouais;

ATTENDU que la Table Jeunesse Outaouais recommande la candidature de Madame Isabelle Lance;

### **CA-05-06-111**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Denis Dubé

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais remplace Madame Sophie Duchaine par Madame Isabelle Lance au sein de la Commission régionale Développement social et santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Éducation, Recherche et Science, Madame Paulette Lalande :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, Recherche et Science fait un résumé des activités de la commission.

c) Développement économique, Emploi et Tourisme, Monsieur Aurèle Desjardins :

Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique, Emploi et Tourisme fait un résumé des activités de la commission.

d) Commission forestière régionale de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière :

Monsieur Marc Carrière, président de la commission forestière régionale de l'Outaouais dépose deux lettres adressées au ministre Pierre Corbeil et à la direction régionale de l'Outaouais leur demandant la réalisation d'un projet pilote sur le développement d'une commission forestière en Outaouais.

## **7.- MAISON DE L'OUTAOUAIS**

ATTENDU que lors de la dernière assemblée du conseil d'administration du Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO), le 15 mars 2004, il a été résolu unanimement que le CRDO transfère intégralement ses actifs et ses obligations à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et que la charte du CRDO soit également transférée à la CRÉO;

ATTENDU que le 15 mars 2004, il a été également résolu à l'unanimité, que la propriété sise au 394-410 boulevard Maloney Ouest à Gatineau connue sous l'appellation de « Maison de l'Outaouais », soit transférée intégralement à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, par l'intermédiaire de la charte du Conseil régional de développement de l'Outaouais, qui en devient l'unique propriétaire en prenant à sa charge les droits, et les obligations associés;

ATTENDU que les engagements financiers du CRDO prévoyaient une contribution du Fonds de développement régional (FDR) de 175 000 \$ pour la première année et 100 000 \$ pour les trois années suivantes;

ATTENDU l'analyse et les prévisions financières réalisées par la direction générale démontrant la pertinence de la Maison de l'Outaouais et le besoin du financement du FDR afin que la CRÉO puisse faire face à ses obligations;

### **CA-05-06-112**

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) un montant maximal de 100 000 \$ par année au Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) pour le projet de la Maison de l'Outaouais et ce pour les trois prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8.- PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN QUINQUENNAL DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS 2006-2011**

Le président demande au directeur général de présenter le processus d'élaboration du plan quinquennal de la région de l'Outaouais 2006-2011.

Après la présentation :

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional ;

ATTENDU que la CRÉO a comme premier mandat de réaliser un plan quinquennal de développement pour la région de l'Outaouais qui définit, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région tout en tenant compte en priorité de la participation à la vie démocratique de la région des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité des femmes ;

ATTENDU que ce plan quinquennal de développement doit aussi tenir compte des stratégies et des objectifs régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi déterminés par le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) ;

ATTENDU que la mise en place de la CRÉO par le gouvernement du Québec et la signature du Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et les présidents des CRÉ le 14 octobre 2004, lors du Forum des Générations, ont lancé la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui devrait se traduire par la décentralisation, la régionalisation des services, l'adaptation des normes et programmes gouvernementaux aux particularités de la région et de ses territoires et par des initiatives de partenariat ;

ATTENDU que la Table Québec-Régions (TQR) est désignée pour la mise en œuvre du protocole d'entente et agit comme mécanisme d'interaction, d'échanges et de suivi pour les actions à entreprendre ;

ATTENDU que la Table Québec-Municipalités est désignée pour la mise en œuvre de la décentralisation et de la politique de la fiscalité municipale ;

ATTENDU que l'élaboration du plan quinquennal 2006-2011 constituera, pour la région de l'Outaouais, une troisième démarche régionale de planification stratégique après celle de 1994-1999 et celle de 2000-2005 ;

ATTENDU que le plan quinquennal 2006-2011 sera celui de l'ensemble de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU que la force et la portée de ce plan quinquennal résideront dans le fait qu'il sera considéré par les élus locaux, les députés, les gouvernements et l'ensemble des partenaires régionaux comme la référence régionale en matière d'orientations de développement au cours des cinq prochaines années ;

### **CA-05-06-113**

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Madame Diane Nault

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le processus d'élaboration du plan quinquennal de la région de l'Outaouais 2006-2011 tel que libellé

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9.- DOSSIER FORÊT

- a) Critères d'admissibilités du Programme Volet II de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2006-2007 :

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est délégataire du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – VOLET II en 2006-2007;

ATTENDU que la CRÉO doit procéder à l'appel de projets auprès du public et des différentes clientèles intéressées à participer au programme ;

ATTENDU que la CRÉO doit déterminer les critères d'admissibilités au programme et les mécanismes à mettre en place pour procéder au choix des projets admissibles, conformément aux objectifs du programme VOLET II ;

Les critères retenus et proposés dans le cadre de l'appel de propositions de projets 2006-2007 sont les suivants :

### **ORGANISMES ADMISSIBLES**

Les organismes fauniques, forestiers, scientifiques, touristiques, récréatifs, éducatifs, les syndicats et offices de producteurs de bois, les associations de villégiateurs, les organismes de gestion en commun (OGC), les coopératives forestières, les municipalités, les municipalités régionales de comtés (MRC), les zecs et les pourvoires.

### **LES ACTIVITÉS ADMISSIBLES**

Le volet II du programme favorise l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier ou les activités qui représentent un caractère sylvicole, faunique, récréatif, éducatif ou environnemental et qui s'inscrivent dans le développement durable de la région. Parmi elles, on retrouve notamment :

- L'exécution de traitements sylvicoles, y compris l'abattage et la récolte du bois, le reboisement, les travaux d'éducation des peuplements, la lutte aux épidémies d'insectes, aux maladies et à la végétation concurrente.
- L'aménagement ou la restauration d'un habitat faunique, par exemple, un ravage de cerf de Virginie.
- L'établissement ou l'amélioration des aménagements à des fins récréatives ou éducatives, tels les sentiers de randonnées pédestres.
- La construction ou l'amélioration des chemins forestiers donnant accès à un territoire à des fins de mise en valeur multi ressource.
- La réalisation d'études exploratoires, de préfaisabilité ou de faisabilité pour des projets d'investissements portant sur la fabrication de produits de deuxième et troisième transformation du bois. Ces études doivent au préalable faire l'objet d'un avis de pertinence favorable qui devra être complété conjointement par la direction régionale de Forêt Québec et par la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Les avis de pertinence devront être émis dans un délai de 30 jours.

### **LES ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES**

- Les activités que les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sont tenus de réaliser à leurs frais, notamment les frais de construction ou d'entretien des chemins forestiers donnant accès à des secteurs d'intervention prévus dans la planification quinquennale des bénéficiaires et les frais reliés à la planification et au suivi des interventions.
- Les activités suivantes liées au fonctionnement des agences régionales de mise en valeur des forêts privées : administration des agences, élaboration des plans

de protection et de mise en valeur des forêts privées et vérification des travaux financés par le programme régulier de l'agence.

- La part de 20% du coût des travaux sylvicoles devant être assumée par les propriétaires de boisés pour les activités d'aménagement forestier réalisées dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.
- La partie remboursable de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS).

## FINANCEMENT

- Le Volet II contribue jusqu'à un **maximum de 90% des coûts** des travaux admissibles au programme;
- Un **minimum de 10 %** de l'ensemble des dépenses admissibles prévues dans un projet doit être défrayé par le promoteur ou autrement que par un crédit sur les redevances ou par toute autre forme d'aide financière en provenance du Ministre. Toutefois, lorsque le promoteur est un organisme sans but lucratif, le financement peut atteindre jusqu'à 100% des coûts admissibles à la condition que l'organisme apporte une contribution bénévole équivalent à au moins 10 % du coût de la réalisation de son projet.
- La demande doit contenir l'engagement de chacune des parties à défrayer sa part. Les parties devront signer une entente de financement qu'ils transmettront à la MRC avant le début des travaux.
- Les travaux ne doivent pas faire l'objet de crédits ou subventions provenant d'autres sources.
- La MRC se réserve le droit d'exiger un appel d'offres pour les projets ou parties de projets d'envergure.
- Le financement n'est valide que pour des activités exécutées avant le 31 mars 2007.
- La dernière tranche du financement consenti par le programme sera versée après le dépôt à la MRC, au plus tard un mois après la fin des travaux, d'un rapport signé par le promoteur et approuvé par un professionnel dûment habilité et identifié au protocole.
- La partie remboursable de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) ne doit pas être incluses dans le financement demandé. Il incombe donc au promoteur d'entreprendre les démarches pour obtenir le remboursement de taxes auquel il pourrait avoir droit.
- Les projets ayant un maximum de retombées sur l'emploi et les ressources du milieu forestier devront être privilégiés dans l'utilisation des budgets alloués aux divers organismes régionaux.

## AUTORISATIONS DIVERSES

Le promoteur doit obtenir les autorisations requises :

- Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNF)
- Ministère de l'Environnement (MENV)
- Droits de passage du propriétaire privé s'il y a lieu
- Permis divers.
- etc.

## DATE LIMITE

La demande doit parvenir à la MRC concernée au plus tard **le vendredi 24 mars 2006**.

## LES RÉPONDANTS DU PROGRAMME EN OUTAOUAIS

MRC Vallée-de-la-Gatineau	MRC de Pontiac	MRC des Collines-de-l'Outaouais	MRC de Papineau
Emmanuelle Michaud emichaud@mrcvg.qc.ca	Jean-Pierre Ledoux cld@mrcpontiac.qc.ca	Vincent Barrette vbarrette@mrcdescollines.com	<u>Céline Trépanier</u> trepanier@mrcpapineau.com
Bureau : (819) 463-3241 Télécopie : (819) 463-3632	Bureau : (819) 648-5217 Télécopie : (819) 463-3632	Bureau : (819) 827-0516 #38 Télécopie : (819) 827-4669	Bureau : (819) 427-6243 Télécopie : (819) 427-8318

**Conférence régionale des élus de l'Outaouais**

Daniel Fortin

[dfortin@cre-o.gc.ca](mailto:dfortin@cre-o.gc.ca)

Bureau : (819) 663-2480, poste 233

Télécopie : (819) 663-9950

**CA-05-06-114**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte dans le cadre du processus d'appel de propositions de projets 2006-2007, du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – VOLET II, la liste des critères et des modalités définies précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Recommandation de la CRÉO dans le cadre du plan de mesures d'atténuation (Volet décentralisation et régionalisation forestière) :

ATTENDU que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) délèguera à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), la gestion régionale du programme relatif à la décentralisation et la gestion forestière 2005-2006;

ATTENDU que le budget annoncé par le ministre Corbeil, en 2005-2006, est de 279 000\$;

ATTENDU que les projets retenus et financés par ce programme doivent faire l'objet d'une recommandation conjointe entre la CRÉO et la direction régionale de Forêt Québec;

ATTENDU que le directeur régional de Forêt Québec a formulé, en décembre dernier, une demande à cette fin;

ATTENDU qu'un comité technique de travail CRÉO-MRNF a procédé, le 13 décembre 2005, à l'analyse des projets soumis en 2005 au ministre Corbeil dans le cadre du plan d'Action Forêt Outaouais;

ATTENDU que le comité technique de travail recommande les projets suivants :

<b>PROMOTEUR</b>	<b>PROJET</b>	<b>FINANCEMENT</b>
<b>Action Forêt Outaouais (AFO)</b>	<b>Mandataire unique</b>	<b>105 000\$</b>

**Description :** Le projet consiste à doter une unité d'aménagement forestier (UAF) d'une structure de gestion de la planification et du contrôle des activités forestières dans le but d'en vérifier la faisabilité et d'amener les détenteurs de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) de la région à s'entendre sur la formule à adopter pour la gestion forestière des UAF. Les principaux objectifs du projet sont de :

- Permettre une meilleure planification des opérations de récolte;
- Permettre de rencontrer les délais prévus dans la loi pour effectuer la préparation et les demandes d'autorisation de coupe et de réalisation des travaux;
- Permettre la réalisation la plus complète possible des stratégies d'aménagement prévues dans chacun des plans généraux d'aménagement;

- Permettre la récolte la plus complète de toutes les essences prévues aux PGAF et aux allocations des bénéficiaires de CAAF;
- Permettre une meilleure harmonie avec les autres utilisateurs des ressources forestières;
- Permettre une plus grande mise en valeur des produits générés de la forêt;
- Permettre une économie substantielle des coûts des travaux de planification et de récolte dans l'unité d'aménagement forestier;
- Éliminer les conflits entre bénéficiaires de CAAF;

**Institut Québécois d'Aménagement de la Forêt feuillue (IQAFF)      Sylviculture par objectifs      66 200\$**

**Description :** L'approche de la sylviculture par objectifs (SPO) développée par l'IQAFF vise à définir des prescriptions sylvicoles relatives à un peuplement donné en fonction d'objectifs d'aménagement d'une part, et des potentiels et contraintes spécifiques au peuplement d'autre part. Le lien entre l'aménagement et la sylviculture par objectifs se fait par l'intermédiaire du peuplement cible qui se définit comme un peuplement idéal atteignable. Ce peuplement cible doit refléter les objectifs sociaux, économiques et écologiques de la société, du propriétaire et des utilisateurs. La qualité d'un traitement est jugée en fonction de l'atteinte des objectifs, mesurée à l'aide d'indicateurs dans le cadre d'une procédure de suivi. Les objectifs du projet sont de :

- Permettre, dès 2005-2006, de bénéficier des avantages d'une nouvelle sylviculture basée sur l'atteinte des objectifs.
- Élargir la gamme des expériences sylvicoles selon l'approche SPO, notamment en testant la méthode dans les peuplements mixtes.
- Cheminer vers la mise en place de méthodes et d'outils pour utiliser la SPO à grande échelle après 2006-2007.
- Approfondir les questions de rentabilité économique à court et long terme, tant pour les industriels que pour l'État.

**AFO-IQAFF      Patchworks      43 537\$**

**Description :** Lauzon Ressources Forestières a entrepris l'année dernière, en collaboration avec Fairmont Kenauk et l'Institut Québécois d'Aménagement de la Forêt Feuillue (IQAFF), de tester une nouvelle approche d'optimisation spatialement explicite de la possibilité forestière sur ses propriétés forestières (Fiducie Lauzon, près de 20 000 hectares). Forte de cette expérience, l'AFO, en collaboration avec les bénéficiaires impliqués, souhaite appliquer de manière opérationnelle cette approche sur une Unité d'aménagement forestier (UAF) dans l'Outaouais.

Par le biais d'un outil d'optimisation stratégique spatialement explicite (Patchworks), ce projet vise à vérifier l'impact sur la possibilité forestière de l'intégration de différentes contraintes telles que les coûts de récolte ou de construction de chemins, le maintien de la biodiversité, la rentabilité économique, les contraintes opérationnelles et les valeurs paysagères. Le projet permettra également d'identifier les fonctions de compromis entre des valeurs compétitives de manière à permettre l'identification d'une solution optimale au problème d'aménagement posé. Les objectifs du projet sont de :

- Approfondir les connaissances sur l'apport de la spatialisation dans le processus de planification afin de comparer différents scénarios d'aménagement ;
- Dégager un calcul de possibilité forestière qui sera le reflet d'une option d'aménagement jugée acceptable et réaliste par toutes les parties.

## CA-05-06-115

Monsieur Denis Dubé appuyé par  
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais recommande, sous réserve d'une confirmation officielle du budget annoncé par le ministre en 2005-2006 et de la signature d'une entente entre le MRNF et la CRÉO, le financement requis pour les projets suivants :

- Mandataire unique de AFO : 105 000\$
- Sylviculture par objectifs de l'IQAFF : 66 200\$
- Patchworks de IQAFF-AFO : 43 537\$

Que le président de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), Monsieur Marc Carrière, soit désigné comme signataire des documents officiels dans le cadre du programme auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et autres instances du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Adjoint au forestier en chef :

ATTENDU les recommandations de la Commission Coulombe et les mesures annoncées par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune visant la création d'un poste de Forestier en chef à l'échelle du Québec;

ATTENDU que ce Forestier en chef aura, entre autres choses, à effectuer le calcul de la possibilité forestière du territoire québécois;

ATTENDU que les bureaux principaux du Forestier en chef seront situés à Roberval dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce qui constitue une belle mesure de déconcentration des services gouvernementaux vers les régions;

ATTENDU que ce bureau sera situé dans un milieu forestier de type boréal;

ATTENDU que le Forestier en chef doit développer une expertise en matière de forêt de feuillus nobles et mixtes;

ATTENDU que la région est dotée d'un Institut d'Aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) reconnue pour son expertise scientifique en matière de recherche et développement en forêts feuillues mixtes;

ATTENDU que la région compte, par Action Forêt Outaouais, sur la présence active des industriels de la région dans la mise en œuvre de projets structurants et innovateurs en matière d'aménagement, de gestion et de mise en valeur de la forêt feuillue mixte;

ATTENDU que la production et la transformation de bois de type feuillu, définie dans le projet ACCORD, vise à positionner la région de l'Outaouais comme leader majeur de ce créneau dans l'économie nord-américaine et mondiale;

ATTENDU que le ministre Corbeil a reconnu, lors de son allocution du 18 octobre 2005 en Outaouais, la région comme leader au Québec en matière de forêts feuillues mixtes;

ATTENDU que la région est située entre le sud de l'Abitibi-Témiscamingue et des Laurentides, la région de l'Outaouais est au cœur de la forêt feuillue québécoise;

**CA-05-05-116**

Madame Paulette Lalande appuyée unanimement

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse les représentations nécessaires et achemine au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, une demande pour localiser à en Outaouais, les ressources et l'expertise professionnelle affectée à l'adjoint au forestier en chef du Québec, en matière de forêts feuillues mixtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.- ÉLABORATION D'UN AVIS RÉGIONAL AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE SUR LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE EN MILIEU FAMILIAL PAR LE BIAIS DE BUREAUX COORDONNATEURS, DANS LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS**

ATTENDU que la démarche proposée se rattache à l'objectif 2 de la cible stratégique Femmes de la planification stratégique régionale 2000-2005 concernant la participation des femmes aux programmes de développement de la main-d'œuvre;

ATTENDU que le ministre a démontré une ouverture à recevoir des recommandations quant au nombre de bureaux coordonnateurs et leur répartition à travers la région;

ATTENDU que les particularités régionales auront des incidences directes sur la qualité, l'accessibilité et la proximité des services de garde éducatifs à l'enfance en Outaouais;

ATTENDU que les partenaires (Association des Centres de la Petite Enfance de l'Outaouais, le Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le bureau du Ministre responsable de la région, Benoît Pelletier) seront associés à la démarche ;

ATTENDU que le coût de ce projet repose en partie sur la capacité des partenaires (Association des Centres de la Petite Enfance de l'Outaouais, le Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Emploi-Québec et le Bureau du Ministre responsable de la région, Benoît Pelletier) à fournir les informations pour l'analyse des besoins des familles de l'Outaouais et le portrait des Responsables de Services de Garde en milieu familial (RSG) de la région ;

ATTENDU que le comité de travail sur les services de garde éducatifs à l'enfance formé par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en décembre dernier a émis cette recommandation et qu'il est impliqué activement dans la démarche (liste des membres du comité en annexe) ;

ATTENDU qu'une lettre a été envoyée à la Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Madame Carole Théberge, en décembre dernier dans le but de l'informer de l'existence du comité de travail régional sur les services de garde éducatifs à l'enfance formé par la CRÉO et du support de la région en ce qui a trait à l'implantation des mesures identifiées dans le projet de Loi 124 suite à son adoption ;

ATTENDU que la région détient une expertise au niveau de l'analyse et la sélection de projets dans le cadre du plan de développement du réseau des centres de la petite enfance et qu'elle connaît très bien son réseau ;

## CA-05-06-117

Monsieur Robert Coulombe appuyé par  
Madame Christine Émond-Lapointe

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais augmente son budget de fonctionnement d'un montant maximal de 7 500 \$ afin de bénéficier des services d'une ressource externe pour réaliser l'étude sur les services de garde éducatifs à l'enfance en milieu familial dans la région et mandate le comité administratif et le directeur général pour procéder à la sélection d'une ressource externe et conclure avec cette ressource un contrat visant les livrables suivants :

1. Portrait des Responsables de Services de Garde en milieu familial (RSG) de la région.
2. Élaboration de scénarios sur le nombre et la répartition des bureaux coordonnateurs dans la région.

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais rédige et envoie une lettre à la Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Madame Carole Théberge, lui indiquant l'évolution de la démarche entreprise pour émettre une proposition sur la mise en place d'un réseau de bureaux coordonnateurs en Outaouais et lui proposant que l'analyse et l'émission de recommandations sur la sélection de bureaux coordonnateurs soient régionalisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11.- DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA MRC PAPINEAU – MRC RESSOURCE

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec mettait en place, en 2001, un programme de soutien aux projets économiques destiné aux régions ressources (PSPE) ;

**ATTENDU** que la MRC rurale de Papineau n'a pas, à ce jour, la reconnaissance par le Gouvernement du Québec du statut de « *MRC ressource* » contrairement aux MRC rurales de l'Outaouais (Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac) ;

**ATTENDU** que la MRC de Papineau est considérée comme l'une des plus pauvres au Québec et repose principalement sur le tourisme, l'agriculture et la forêt ;

**ATTENDU** que la décision de refuser à la MRC de Papineau le statut de « *MRC ressource* » lui confère une infériorité avec des conséquences néfastes considérant qu'elle ne peut rivaliser efficacement avec les MRC limitrophes, causant aussi une très grande problématique pour son économie ;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec est à revoir le statut de « *MRC ressource* » pour l'ensemble des MRC au Québec ;

## CA-05-06-118

Madame Diane Nault appuyée unanimement

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la MRC de Papineau dans sa demande au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Claude Béchar, de reconnaître le territoire de la MRC de Papineau comme « *MRC ressource* » avec tous les droits et privilèges qui lui confère une telle reconnaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 12.- PRÉSENTATION ACTION FORÊT OUTAOUAIS – PRÉSENTATION POUR FINS D'INFORMATION

Monsieur Louis-Philippe Hurtubise, directeur général d'Action Forêt Outaouais présente un portrait de l'industrie forestière en Outaouais – une industrie en crise.

Après discussion, les membres demandent que la direction générale d'Action Forêt Outaouais valide certaines informations et qu'un nouveau projet de résolution leur soit présenté au prochain conseil d'administration.

## 13.- QUESTIONS DIVERSES

### Affaires nouvelles :

#### a) Correspondance du CREDDO :

Le président, Monsieur Marc Carrière, présente une lettre reçue du Conseil régional de l'environnement du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) le 20 décembre dernier.

Madame Nicole Desroches, directrice générale de cet organisme explique que cette lettre en est une d'information aux municipalités quant au dernier volet du Code de gestion des pesticides du Québec qui entrera en vigueur à compter du 3 avril.

Elle mentionne aux membres que le CREDDO est disponible et est associé au programme provincial pour les alternatives aux pesticides (CAP) pour accompagner les municipalités dans leur virage vers un avenir sans pesticides.

#### b) Conférence de presse Aéroport Exécutif de Gatineau :

Madame Louise Poirier invite les membres à une conférence de presse à l'Aéroport Exécutif de Gatineau qui aura lieu le vendredi 20 janvier 2006 à 10h30 à l'aéroport. Le ministre Benoit Pelletier fera une annonce de contribution financière au bénéfice du transport aérien EGO.

Aussi Madame Poirier demande qu'à l'avenir les acronymes soient définis au début dans les documents que la CRÉO fera parvenir aux membres.

#### c) Journée familiale « Forêt-Ouverte » des opérations forestières sur les TPI à Déléage :

Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC Vallée-de-la-Gatineau rappelle l'invitation aux membres du conseil d'administration qu'il y aura une journée familiale « Forêt-Ouverte » organisée par le Service des Terres publiques Intramunicipales (TPI) de la MRC en collaboration avec Hugues Lyrette, l'entrepreneur contractuel qui effectue les opérations 2005-2006, qui aura lieu le 21 janvier 2006 de 10h00 à 16h00 au Club Kensington au 162, chemin Kensington à Déléage.

L'invitation leur sera acheminée par courriel au courant de la semaine.

#### d) Condoléances à Monsieur Pierre Rondeau :

Le président, Monsieur Marc Carrière offre de la part de tous les membres de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ses sincères condoléances à Monsieur Pierre Rondeau pour le décès de sa mère survenue la semaine dernière.

14.- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Étant donné que les points à l'ordre du jour sont épuisés,

**CA-05-06-119**

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Madame Jocelyne Houle

propose la levée de l'assemblée à 12h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ